



**CONJONCTURE FINANCIÈRE**

**Taux des crédits aux entreprises  
Guyane 2<sup>e</sup> trimestre 2025**

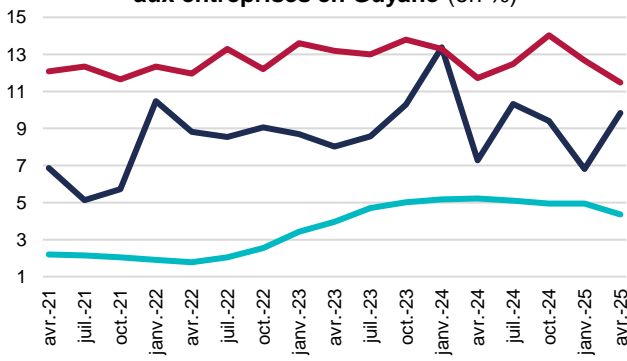
**Le taux des découverts en hausse, le taux des crédits à l'équipement en baisse**

• Au 2<sup>e</sup> trimestre 2025, le taux moyen des **découverts** a fortement augmenté sur 3 mois, après une contraction marquée au trimestre dernier. Il s'établit à 9,84 % en avril, soit une évolution de 303 points de base (pdb). Sur un an, il croît de 256 pdb. Au contraire, le taux des découverts inférieurs à 25 K€ est en baisse de 119 pdb sur 3 mois et de 24 pdb sur un an. Il s'établit ainsi en avril à 11,48 %. Au niveau national, le taux moyen des découverts diminue de 58 pdb sur 3 mois pour s'établir à 4,87 %. Le taux des découverts inférieurs à 25 K€ s'établit en moyenne à 9,79 % soit une baisse de 47 pdb sur 3 mois et de 72 pdb sur un an.

• Les taux des **crédits à l'équipement** diminuent à l'échelle de la Guyane comme au niveau national. En Guyane, ils baissent ainsi de 58 pdb sur 3 mois et de 86 pdb sur un an, pour s'établir à 4,36 % en avril. Leur durée moyenne est de 135 mois. Au niveau national, ils s'établissent à 3,58 %, ce qui correspond à une baisse de 15 pdb sur 3 mois et de 88 pdb sur un an.

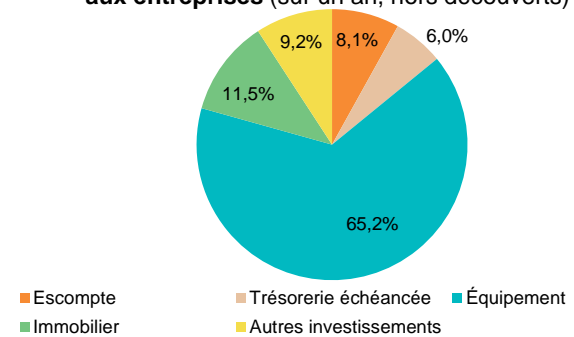
**Caractéristiques des nouveaux crédits<sup>1</sup>**

**Taux moyens pondérés des crédits aux entreprises en Guyane (en %)**



Source : IEDOM, collecte RUBA © IEDOM

**Répartition des flux de nouveaux crédits aux entreprises (sur un an, hors découverts)**



Source : IEDOM, collecte RUBA © IEDOM

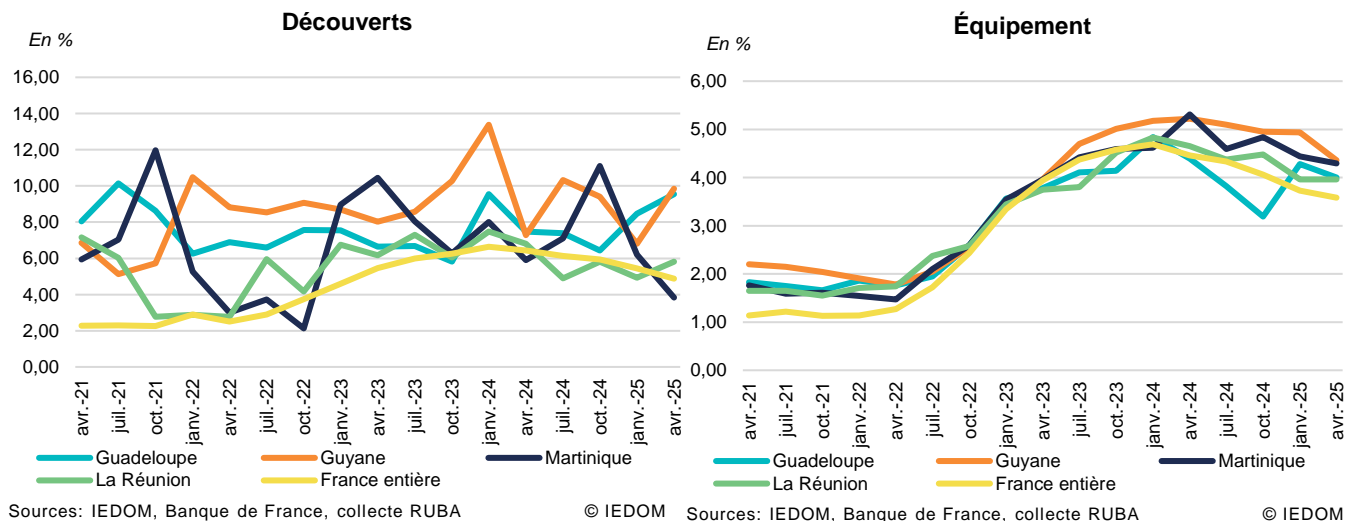
**Taux moyens débiteurs en %**

		Avr.-24	Juil.-24	Oct.-24	Jan.-25	Avr.-25	Variations (en pdb)	
							1 an	1 trim
Guyane	Découverts	7,28	10,33	9,40	6,81	9,84	256	303
	de moins de 25 000 €	11,72	12,48	14,03	12,67	11,48	-24	-119
	Equipement	5,22	5,1	4,95	4,94	4,36	-86	-58
France entière	Découverts	6,43	6,13	5,94	5,45	4,87	-156	-58
	de moins de 25 000 €	10,51	10,36	10,41	10,26	9,79	-72	-47
	Equipement	4,46	4,33	4,06	3,73	3,58	-88	-15

Source : IEDOM, Banque de France, collecte RUBA. © IEDOM

<sup>1</sup> Compte tenu du faible nombre d'observations, les analyses sur les taux de crédits immobiliers, de l'escompte et de la trésorerie échéancée ne sont pas réalisables en Guyane.

## Évolution des taux moyens débiteurs par géographie



### Méthodologie

L'enquête est réalisée auprès des établissements et des sociétés financières ayant leur activité en Guyane. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du premier mois de chaque trimestre aux sociétés non financières (SNF). Les SNF sont définies conformément aux normes de comptabilité nationale européenne (SEC 2010), c'est-à-dire comme les unités institutionnelles dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires. Le champ de l'étude a été restreint aux SNF (exclusion des entreprises individuelles) de manière à présenter des taux comparables à ceux publiés par la Banque de France.

Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du Taux Effectif Global (TEG) ou, dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. S'agissant des utilisations de découverts, les TESE sont calculés uniquement sur les périodes durant lesquelles le solde du compte associé est débiteur. Les taux moyens publiés, qu'ils concernent les catégories prises dans leur ensemble ou l'une des tranches de montant, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédits correspondant.

Les « découverts » rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie « Immobilier » regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les « crédits d'équipement » regroupent les crédits à l'équipement aidés ainsi que les autres crédits à l'équipement. Enfin, pour les « Autres crédits d'investissement », il s'agit des autres crédits à la clientèle, des prêts subordonnés, ainsi que du crédit-bail mobilier.

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr)

Directeur de la publication : R. ELBEZ ■ Responsable de la rédaction : R. ELBEZ

Rédaction : F. OLLIVIER ■ Éditeur : IEDOM